



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/70

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de MOUILLERON LE CAPTIF – La Chauffetière

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet d'habitat social approuvée par le Conseil d'Administration du 09 mars 2023,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Mouilleron le Captif et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'habitat social – rue de la Chauffetière,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025



la secrétaire
réfectorie
Le Préfet de la Vendée
Nadia S. S. S.